



DOSSIER ARRÊTÉ  
par délibération du 20/06/2024

Beaupuy  
3 - Pièces réglementaires  
3C - Documents graphiques du règlement  
3C1 - DGR au 1/2 500°  
Cahier des planches graphiques

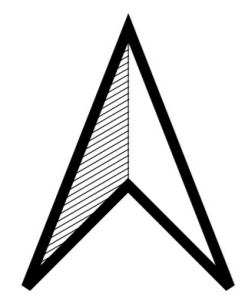


toulouse  
métropole

3C1 - Document graphique du règlement : cahier au 1/2500°

- Limite de commune
- Zone de protection des installations liées au métro (tampon 50m)
- Zone et étiquette des valeurs réglementaires
- Limite de zone
- Volumétrie et implantation des constructions
  - Alignement et continuité obligatoire
  - Alignement obligatoire
  - Alignement possible
  - Zone de recul minimale liée à l'article L. 111-8
  - Zone de recul minimale par rapport aux infrastructures routières
  - Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement graphique de détail
  - Espace constructible
  - Espace aménagé
  - Espace libre
  - Espace pleine terre
- Éléments bâtis, végétaux et paysagers protégés
  - Élément bâti protégé (EBP) : Édifice, façade, élément de clôture
  - Élément b-bâti protégé (EBP) : Ensemble urbain
  - Site Patrimonial Remarquable (SPR)
  - Projet de PSMV arrêté en Conseil de la Métropole du 04/04/2024
  - Prescriptions architecturales
  - Bâtiment pouvant changer de destination
  - Espace boisé classé, symbole (EBC)
  - Espace boisé classé (EBC)
  - Espace vert protégé (EVP)
  - Espace inconstructible pour continuités écologiques (EICE)
- Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général
  - Emplacement réservé (ER) ou Emplacement réservé logement social / mixité sociale (ERL)
  - Principe de voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (PVC)
  - Servitude pour équipements publics (SEP)
  - Servitude d'attente d'un projet d'aménagement global (SAP)
- Diversité commerciale
  - Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'alimentaire'
  - Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'restauration'
  - Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'services'
  - Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'alimentaire, restauration et services'
  - Renforce alimentaire, restauration et services

Origine : DGUP Castaner © Droits de l'Etat Révisé P. 2022



0 250 500 m

